**ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LOTBINIÈRE**

**TENUE À DOSQUET LE 24 NOVEMBRE 2021 À 19 H 30**

**SOUS LA PRÉSIDENCE DE :** Monsieur Normand Côté, préfet et maire de Saint-Flavien

**MUNICIPALITÉS MAIRES**

Dosquet Yvan Charest

Laurier-Station Huguette Charest

Lotbinière Jean Bergeron

Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun Annie Thériault

Saint-Agapit Yves Gingras

Saint-Antoine-de-Tilly Guy Lafleur

Saint-Apollinaire Jonathan Moreau

Sainte-Agathe-de-Lotbinière Gilbert Breton

Sainte-Croix Stéphane Dion

Saint-Édouard-de-Lotbinière Denise Poulin

Saint-Flavien Normand Côté

Saint-Gilles Robert Samson

Saint-Janvier-de-Joly Bernard Fortier

Saint-Narcisse-de-Beaurivage Denis Dion

Saint-Patrice-de-Beaurivage Samuel Boudreault

Saint-Sylvestre Nancy Lehoux

Val-Alain Daniel Turcotte

ABSENCE : Denis Richard, Leclercville

SECRÉTAIRE : Stéphane Bergeron

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Ordre du jour**

1. Ouverture et présences;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. **Rencontre avec Audrey Gingras, Centre femme Lotbinière - Ensemble dire non à la violence faite aux femmes;**
4. **Rencontre avec Monsieur Louis-Alexandre Briand, technicien en environnement, Madame Emmanuelle Bélanger, adjointe administrative, co-responsables du service de vidange des installations septiques. - Bilan 2021 du service de vidange des installations septiques et bref retour sur l’offensive régionale de la lutte à la Berce du Caucase 2021;**
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 13 octobre 2021;
6. Lecture et adoption du procès-verbal du comité administratif du 3 novembre 2021;
7. Affaires courantes
8. Accueil des nouveaux maires et remerciements aux maires sortants;
9. Adoption des prévisions budgétaires de 2022;
10. Adoption du règlement 321-2021 sur les quotes-parts 2022;
11. Élections;
	* 1. Adoption des procédures d’élection déposées par le secrétaire-trésorier et nomination d’un scrutateur pour la surveillance du vote;
		2. Élections des membres des comités;
12. Résolution pour signataire des documents officiels et les effets bancaires pour la MRC de Lotbinière;
13. Développement régional;
	* 1. FRR volet 2 – Suivi et demande du Festival Country de Lotbinière;
		2. FRR volet 3 – Signature innovation – Avis d’intérêt;
		3. PSMMPI – Demande d’aide financière volet 1B;
		4. PAC-MRC phase 2 – Signature de la convention avec le MIFI;
		5. PARIT – Dépôt d’une demande d’aide financière de la fondation de Domaine Joly-De Lotbinière;
		6. Initiative pour les garderies en milieu familial;
		7. PDZA – Demande d’aide financière au MAPAQ pour réaliser la mise à jour;
		8. Entente de développement culturel (EDC) – Mandat pour nouvelle politique;
		9. Fonds patrimoine et culture (programmation);
		10. MADA volet 2 – Suivi;
14. Règlement d’emprunt 221-2010 – Refinancement;
15. Règlement 307-2020 – Règlement parc régional linéaire – Demande de deux municipalités;
16. Entente Sûreté du Québec;
17. Bacs bruns supplémentaires – Commande;
18. Rapports des comités;
	* 1. Comité santé;
19. ***PÉRIODE DE QUESTION POUR LE PUBLIC***
20. Aménagement du territoire et développement local;
21. Avis d’entrée en vigueur du règlement 317-2021 modifiant le RCI sur la construction de résidences en milieu agricole (article 59, LPTAA);
22. Conformité au SADR et approbation de sept (7) règlements d’urbanisme (Saint-Agapit, Saint-Janvier-de-Joly, Lotbinière et Sainte-Croix);
23. Appui à une demande d’exclusion de la zone agricole à Saint-Gilles pour permettre la construction d’une rue;
24. Appui à une demande d’autorisation pour usage non agricole déposée par la société Énergir pour un doublage du gazoduc;
25. Avis de motion du règlement 322-2021 remplaçant le règlement 319-2021, déclaré non conforme aux orientations gouvernementales, concernant des modifications aux zones de réserve et zones d’aménagement prioritaires (ZAP) à Saint-Agapit;
26. Article 59 – 3 îlots déstructurés à Saint-Gilles et Val-Alain;
27. Information, communiqué, présentation du résumé;
28. Comptabilité, comptes à payer;
29. Présentation des comptes;
30. FQM – Cotisation 2022;
31. Travaux construction Amélioration de la piste cyclable – Recommandation paiement #2 et laboratoire des matériaux;
32. Travaux voirie 2021 Seigneurie – Recommandation paiement #1 et final;
33. Affaires nouvelles;
34. Fonds des municipalités pour la biodiversité;
35. Intégration de la carte interactive Parc-O-Mètre;
36. Arterre;
37. ***PÉRIODE DE QUESTION POUR LE PUBLIC***
38. Levée de l'assemblée.

354-11-2021 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu d'adopter l'ordre du jour.

RENCONTRE avec Audrey Gingras, Centre femme Lotbinière - Ensemble dire non à la violence faite aux femmes

Madame Gingras rappelle la mission du Centre-Femmes de Lotbinière. Elle profite de l’occasion pour sensibiliser les membres du conseil de la MRC aux 12 jours d’action contre les violences faites aux femmes soit du 25 novembre au 6 décembre prochain.

RENCONTRE avec Monsieur Louis-Alexandre Briand, technicien en environnement, Madame Emmanuelle Bélanger, adjointe administrative, co-responsables du service de vidange des installations septiques. - Bilan 2021 du service de vidange des installations septiques et bref retour sur l’offensive régionale de la lutte à la Berce du Caucase 2021

Les représentants de l’OBV du Chêne présentent les bilans de deux projets qui touchent de près la MRC de Lotbinière : La lutte à la Berce du Caucase en Chaudière-Appalaches et le service de vidange des installations septiques. Le conseil souligne le bon travail de l’OBV pour ces projets, notamment pour la gestion du service de vidange des installations septiques.

355-11-2021 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU 13 OCTOBRE 2021

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'adopter le procès-verbal du conseil de la MRC de Lotbinière du 13 octobre 2021.

356-11-2021 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 3 NOVEMBRE 2021

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu d'adopter le procès-verbal du comité administratif de la MRC de Lotbinière du 3 novembre 2021.

**MOTION DE REMERCIEMENT AUX MAIRES SORTANTS**

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu unanimement de remercier les maires sortant suite à la dernière campagne électorale. Ce sont Madame Pierrette Trépanier, Monsieur Christian Richard, Monsieur Bernard Ouellet et Monsieur Jacques Gauthier qui auront tous donné de nombreuses années de service et d’implication à titre de maires pour leurs communautés respectives et pour la MRC de Lotbinière.

357-11-2021 prévisions budgétaires 2022

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu d’adopter les prévisions budgétaires pour l’année 2022 telles que déposées, présentant un budget équilibré de 7 774 837 $.

358-11-2021 ADOPTION DU RÈGLEMENT 321-2021 - QUOTES-PARTS 2022

Attendu l’avis de motion donné à la session du 13 octobre 2021**;**

Il est proposé par Madame Annie Thériault, appuyé par Monsieur Samuel Boudreault et résolu d'adopter le règlement no. 321-2021 « RÈGLEMENT DES QUOTES-PARTS 2022 », tel que déposé et de porter ce règlement au « **Livre des règlements de la MRC de Lotbinière**».

**Original déposé au Livre des Règlements**

359-11-2021 PROCÉDURE D’ÉLECTIONS NOMINATION D’UN PRÉSIDENT D’ÉLECTION ET D’UN SCRUTATEUR

Il est proposé par Monsieur Daniel Turcotte, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu d'adopter la procédure d’élection déposée par le secrétaire-trésorier et de nommer Monsieur Stéphane Bergeron président d’élection et Madame Myriam Lefebvre scrutatrice pour la surveillance du vote.

360-11-2021 COMMISSION D'AMÉNAGEMENT

Il est proposé par Monsieur Yves Gingras, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu de réserver un siège sur la commission d’aménagement pour le maire de la municipalité la plus populeuse de la MRC.

**ÉLECTION DES MEMBRES DU CA**

361-11-2021 ÉLECTION DU PRÉFET-SUPPLÉANT - MANDAT DE 1 AN

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu de nommer **Monsieur Bernard Fortier** préfet suppléant de la MRC de Lotbinière et représentant du secteur 3 pour une période de 1 an.

ÉLU PAR ACCLAMATION

362-11-2021 MEMBRES DU CONSEIL D’ADMINISTRATION

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu de nommer au conseil d’administration pour une période de 1 an **Madame Denise Poulin** pour le secteur 1.

ÉLU PAR ACCLAMATION

363-11-2021 MEMBRES DU CONSEIL D’ADMINISTRATION

Il est proposé par Monsieur Yves Gingras, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu de nommer au conseil d’administration pour une période de 1 an **Monsieur Jonathan Moreau** pour le secteur 2.

ÉLU PAR ACCLAMATION

364-11-2021 MEMBRES DU CONSEIL D’ADMINISTRATION

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu de nommer au conseil d’administration pour une période de 1 an **Monsieur Robert Samson** pour le secteur 4.

ÉLU PAR ACCLAMATION

**ÉLECTION DES COMITÉS DE LA MRC**

365-11-2021 MEMBRES DU COMITÉ DE COGESTION

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu de nommer au comité de cogestion Monsieur Jean Bergeron à titre de délégué du secteur 1.

366-11-2021 MEMBRES DU COMITÉ DE COGESTION

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu de nommer au comité de cogestion Monsieur Denis Richard à titre de substitut du secteur 1.

367-11-2021 MEMBRES DU COMITÉ DE COGESTION

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Yves Gingras et résolu de nommer au comité de cogestion Monsieur Jonathan Moreau à titre de délégué et Monsieur Yves Gingras à titre de substitut du secteur 2.

368-11-2021 MEMBRES DU COMITÉ DE COGESTION

Il est proposé par Monsieur Daniel Turcotte, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu de nommer au comité de cogestion Monsieur Bernard Fortier à titre de délégué du secteur 3.

369-11-2021 MEMBRES DU COMITÉ DE COGESTION

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu de nommer au comité de cogestion Monsieur Daniel Turcotte à titre de substitut du secteur 3.

370-11-2021 MEMBRES DU COMITÉ DE COGESTION

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Madame Nancy Lehoux et résolu de nommer au comité de cogestion Monsieur Denis Dion à titre de délégué du secteur 4.

371-11-2021 MEMBRES DU COMITÉ DE COGESTION

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Madame Huguette Charest et résolu de nommer au comité de cogestion Madame Nancy Lehoux à titre de substitut du secteur 4.

372-11-2021 MEMBRES DE LA COMMISSION D’AMÉNAGEMENT

Il est proposé par Monsieur Jonathan Moreau, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu de nommer Monsieur Yves Gingras à la commission d’aménagement.

373-11-2021 MEMBRES DE LA COMMISSION D’AMÉNAGEMENT

Il est proposé par Monsieur Yves Gingras, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu de nommer Monsieur Yvan Charest à la commission d’aménagement.

374-11-2021 MEMBRES DE LA COMMISSION D’AMÉNAGEMENT

Il est proposé par Monsieur Jonathan Moreau, appuyé par Madame Huguette Charest et résolu de nommer Monsieur Bernard Fortier à la commission d’aménagement.

375-11-2021 MEMBRES DU COMITÉ DE NÉGOCIATION

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu de nommer Madame Annie Thériault au comité de négociation.

376-11-2021 MEMBRES DU COMITÉ DE NÉGOCIATION

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Yves Gingras et résolu de nommer Monsieur Stéphane Dion au comité de négociation.

377-11-2021 MEMBRE DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS DE COURS D’EAU

Il est proposé par Madame Annie Thériault, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu de nommer Monsieur Daniel Turcotte au bureau des délégués de cours d’eau.

378-11-2021 MEMBRE DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS DE COURS D’EAU

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu de nommer Monsieur Bernard Fortier au bureau des délégués de cours d’eau.

379-11-2021 MEMBRES DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu de nommer Madame Nancy Lehoux au comité de la sécurité publique.

380-11-2021 MEMBRES DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il est proposé par Madame Annie Thériault, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu de nommer Monsieur Yvan Charest au comité de la sécurité publique.

381-11-2021 MEMBRES DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Yves Gingras et résolu de nommer Monsieur Daniel Turcotte au comité de la sécurité publique.

382-11-2021 MEMBRES DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Madame Nancy Lehoux et résolu de nommer Madame Annie Thériault au comité de la sécurité publique.

383-11-2021 MEMBRES DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par Madame Huguette Charest, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu de nommer Monsieur Stéphane Dion au comité de sécurité incendie.

384-11-2021 MEMBRES DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par Monsieur Guy Lafleur, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu de nommer Monsieur Yves Gingras au comité de sécurité incendie.

385-11-2021 MEMBRES DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par Monsieur Daniel Turcotte, appuyé par Monsieur Jonathan Moreau et résolu de nommer Monsieur Yvan Charest au comité de sécurité incendie.

386-11-2021 MEMBRES DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu de nommer Monsieur Denis Dion au comité de sécurité incendie.

387-11-2021 MEMBRE DU COMITÉ CULTUREL

Il est proposé par Monsieur Jonathan Moreau, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu de nommer Monsieur Guy Lafleur au comité culturel.

388-11-2021 MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu de nommer Monsieur Daniel Turcotte au comité consultatif en environnement.

389-11-2021 MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dion, appuyé par Madame Huguette Charest et résolu de nommer Monsieur Jonathan Moreau au comité consultatif en environnement.

390-11-2021 MEMBRES DU COMITÉ MRC - FAMILLE, DES JEUNES AUX AÎNÉS

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Madame Nancy Lehoux et résolu de nommer Monsieur Robert Samson au comité MRC - Famille, des jeunes aux aînés.

391-11-2021 MEMBRES DU COMITÉ MRC - FAMILLE, DES JEUNES AUX AÎNÉS

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu de nommer Madame Denise Poulin au comité MRC - Famille, des jeunes aux aînés.

392-11-2021 MEMBRES DU COMITÉ RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS (RHSPPPP)

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu de nommer Madame Denise Poulin au comité RHSPPPP.

393-11-2021 MEMBRES DU COMITÉ RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS (RHSPPPP)

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Jonathan Moreau et résolu de nommer Madame Huguette Charest au comité RHSPPPP.

394-11-2021 MEMBRES DU COMITÉ RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS (RHSPPPP)

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu de nommer Madame Annie Thériault au comité RHSPPPP.

395-11-2021 MEMBRES DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOTBINIÈRE

Il est proposé par Monsieur Daniel Turcotte, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu de nommer Monsieur Jean Bergeron au comité de développement économique Lotbinière.

396-11-2021 MEMBRES DU COMITÉ D’INVESTISSEMENT

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Jonathan Moreau et résolu de nommer Madame Huguette Charest au comité d’investissement.

397-11-2021 MEMBRES DU COMITÉ D’INVESTISSEMENT

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu de nommer Madame Denise Poulin au comité d’investissement.

**ÉLECTION DES DÉLÉGATIONS AUX ORGANISMES DU MILIEU**

398-11-2021 DOMAINE JOLY-DE LOTBINIÈRE

Il est proposé par Monsieur Jonathan Moreau, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu de nommer Monsieur Stéphane Dion représentant de la MRC de Lotbinière sur le conseil d’administration du Domaine Joly-De Lotbinière.

399-11-2021 CARREFOUR EMPLOI LOTBINIÈRE

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Stéphane Dion et résolu de nommer Madame Denise Poulin représentante de la MRC de Lotbinière sur le conseil d’administration du Carrefour Emploi Lotbinière.

400-11-2021 RESSOURCERIE DE LOTBINIÈRE

Il est proposé par Monsieur Daniel Turcotte, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu de nommer Monsieur Bernard Fortier représentant de la MRC de Lotbinière sur le conseil d’administration de la Ressourcerie de Lotbinière.

401-11-2021 RESSOURCERIE DE LOTBINIÈRE

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Stéphane Dion et résolu de nommer Madame Huguette Charest représentante de la MRC de Lotbinière sur le conseil d’administration de la Ressourcerie de Lotbinière.

402-11-2021 EXPRESS LOTBINIÈRE

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu de nommer Monsieur Jonathan Moreau représentant de la MRC de Lotbinière sur le comité d’Express Lotbinière.

403-11-2021 EXPRESS LOTBINIÈRE

Il est proposé par Monsieur Jonathan Moreau, appuyé par Monsieur Yves Gingras et résolu de nommer Madame Huguette Charest représentant de la MRC de Lotbinière sur le comité d’Express Lotbinière.

404-11-2021 EXPRESS LOTBINIÈRE

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu de nommer Monsieur Guy Lafleur représentant de la MRC de Lotbinière sur le comité d’Express Lotbinière.

405-11-2021 COMITÉ SANTÉ

Il est proposé par Madame Huguette Charest, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu de nommer Madame Denise Poulin représentante de la MRC de Lotbinière au sein du comité santé.

406-11-2021 ORGANISME DE BASSINS VERSANTS DE LA RIVIÈRE DU CHÊNE (OBV DU CHÊNE)

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu de nommer Monsieur Daniel Turcotte représentant de la MRC de Lotbinière sur la table de concertation de l’OBV du Chêne.

407-11-2021 COMITÉ MAIN-D’ŒUVRE

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Jonathan Moreau et résolu de nommer Monsieur Stéphane Dion représentant de la MRC de Lotbinière sur ce comité.

408-11-2021 COMITÉ PRO-ACTION JEUNESSE

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu de nommer Monsieur Samuel Boudreault représentant de la MRC de Lotbinière sur le comité Pro-Action Jeunesse.

409-11-2021 AIDE ALIMENTAIRE LOTBINIÈRE

Il est proposé par Monsieur Jonathan Moreau, appuyé par Madame Huguette Charest et résolu de nommer Monsieur Bernard Fortier représentant de la MRC de Lotbinière sur le conseil d’administration d’Aide alimentaire Lotbinière.

**ÉLECTION DES DÉLÉGATIONS AUX ORGANISMES EXTÉRIEURS À LA MRC**

410-11-2021 AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE LA CHAUDIÈRE

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu de nommer Monsieur Gilbert Breton représentant de la MRC de Lotbinière sur l’Agence de mise en valeur de la forêt privée de la Chaudière.

411-11-2021 AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE LA CHAUDIÈRE

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu de nommer Monsieur Samuel Boudreault substitut du représentant de la MRC de Lotbinière sur l’Agence de mise en valeur de la forêt privée de la Chaudière.

412-11-2021 COMITÉ DE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu de nommer Monsieur Denis Dion représentant de la MRC de Lotbinière sur le conseil d’administration du Comité de bassin versant de la rivière Chaudière.

413-11-2021 TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE L’ESTUAIRE FLUVIALE

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu de nommer Monsieur Guy Lafleur représentant de la MRC de Lotbinière sur le conseil stratégique de la Table de concertation régionale de l’estuaire fluviale.

414-11-2021 TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE L’ESTUAIRE FLUVIALE

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu de nommer Monsieur Jean Bergeron représentant de la MRC de Lotbinière sur le conseil stratégique de la Table de concertation régionale de l’estuaire fluviale.

415-11-2021 SIGNATURE DES DOCUMENTS OFFICIELS ET EFFETS BANCAIRES

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu d’autoriser le préfet, Monsieur Normand Côté, le préfet suppléant, Monsieur Bernard Fortier, et le directeur général, Monsieur Stéphane Bergeron, à signer tous les documents officiels et les effets bancaires pour la MRC de Lotbinière.

416-11-2021 FRR-036 – FESTIVAL COUNTRY DE LOTBINIÈRE

Attendu la demande d’aide financière de 30 000 $ (10 000 $ par année) de Country Lotbinière pour la tenue du Festival Country de Lotbinière en 2022, 2023 et 2024;

Attendu qu’en avril 2021 le comité administratif a pris la décision de retirer le projet Festival Country Lotbinière de *l’Entente sectorielle de développement innovation, tourisme et entrepreneuriat (ESD)* puisque le festival avait signifié ne pas être en mesure d’utiliser l’aide financière de 30 000 $ accordée par l’ESD et que cette somme devait être dépensée avant le 31 mars 2022;

Attendu que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2019-2022 et qu’il répond aux critères de la Politique de soutien aux projets structurants;

Il est proposé par Monsieur Guy Lafleur, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu d’accepter ce projet et de verser la somme de 30 000 $, provenant du volet 2 du Fonds Régions et Ruralité, à Country Lotbinière pour les éditions 2022, 2023 et 2024 du Festival Country de Lotbinière et de prévoir au protocole d’entente les modalités de versement de l’aide accordée.

417-11-2021 FRR volet 3 – signature innovation – avis d’intérêt

Attendu que la MRC de Lotbinière a une enveloppe réservée pour la réalisation d’un projet « Signature innovation » via le Fonds Régions et Ruralité (FRR), volet 3;

 Attendu que, depuis les derniers mois, la MRC de Lotbinière évalue la possibilité de ramener sous un seul toit les artisans du milieu en matière de développement économique;

 Attendu que les élus présents au forum des maires en juin dernier ont trouvé l’initiative souhaitable pour la région et que plus récemment le MAMH participait à une activité qui lui a permis de comprendre l’intention de la MRC en lien avec la création d’un tel lieu de concertation en matière de développement économique;

Attendu que le MAMH a transmis à la MRC de Lotbinière le « formulaire d’avis d’intérêt » qui doit être rempli par toutes les MRC intéressées à réaliser un projet signature innovation et qui vient décrire le projet de rapprochement des ressources en développement économique du territoire de la MRC de Lotbinière;

Attendu que ce formulaire devra présenter le cadre budgétaire des démarches qui mèneront à la définition du projet jusqu’à concurrence de 50 000 $;

Attendu la recommandation du comité administratif;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu de signifier au MAMH l’intérêt de la MRC de Lotbinière à conclure une entente « Signature innovation », d’autoriser Monsieur Stéphane Bergeron, directeur général, à signer les documents relatifs à cette demande et de déposer la demande d’aide financière pour la réalisation de l’étude pour préciser la nature du projet.

418-11-2021 PSMMPI – demande d’aide financière volet 1b

Attendu que la MRC de Lotbinière peut demander une bonification de l’entente en cours au programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI);

Attendu que quatre municipalités locales nous ont signifié, avant la date limite du 15 novembre 2021, leur intention de déposer dans l’un des deux volets de la mesure, soit par lettre d’intention ou par résolution;

Attendu que cette demande de bonification doit être régionalisée et déposée par la MRC de Lotbinière, mais implique seulement une contribution financière des municipalités locales concernées;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu que la MRC de Lotbinière dépose une demande de bonification de 57 000 $ pour l'entente 535125 (volet 1a) et de 116 506 $ pour l'entente 535127 (volet 1b), pour un total de 173 506 $ auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec, dans le *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier* afin de permettre l’ajout de nouveaux projets locaux de soutien à la restauration du patrimoine immobilier tel que détaillé dans le tableau synthèse de la demande et que Monsieur Normand Côté, préfet, soit désigné mandataire.

Les sommes supplémentaires demandées au ministère de la Culture et des Communications du Québec se chiffrent à 173 506 $, soit :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Bonification MCC** | **2022** | **2023** | **Total 2022-2023** |
| **Volet 1-A - 535125** | **28 500 $** | **28 500 $** | **57 000 $** |
| **Volet 1-B - 535127** | **116 506 $** |  | **116 506 $** |
| **TOTAL** | **145 006 $** | **28 500 $**  | **173 506 $**  |

|  |
| --- |
| **VOLET 1-A Aide à la restauration patrimoniale d’immeubles de propriété privée** 60 % MCC – 40 % municipalité localeBonification du programme de restauration patrimoniale de Saint-Apollinaire avec investissement supplémentaire de 37 500 $ / an (15 000 $ municipalité et 22 500 $ MCC)Instauration d’un programme de restauration patrimoniale à Notre-Dame-du-Sacré-Cœur d’Issoudun avec investissement de 10 000 $ / an (4 000 $ municipalité et 6 000 $ MCC) |
| **Partenaires** | **2022** | **2023** | **Total 2022-2023** |
| **Demande MCC** | **28 500 $** | **28 500 $** | **57 000 $** |
| **MRC de Lotbinière** | **19 000 $** | **19 000 $** | **38 000 $** |
| **TOTAL Volet 1-A** | **47 500 $** | **47 500 $**  | **95 000 $**  |

|  |
| --- |
| **VOLET 1-B Aide à la restauration patrimoniale d’immeubles de propriété municipale**  50 % MCC – 50 % municipalité localeBonification de l’aide accordée pour la restauration de l’ancien presbytère de Saint-Antoine-de-Tilly, coûts excédentaires de 129 432 $ (contribution de 50 % par la municipalité, soit 64 716 $).Restauration du presbytère de Saint-Gilles, selon l’audit technique CAPCHA à 103 580 $ (contribution de 50 % par la municipalité, soit 51 790 $) |
| **Partenaires** | **2022** | **2023** | **Total 2022-2023** |
| **Demande MCC** | **116 506 $** | **-** | **116 506 $** |
| **MRC de Lotbinière** | **116 506 $** | **-** | **116 506 $** |
| **TOTAL Volet 1-A** | **233 012 $** | **-** | **233 012 $**  |

419-11-2021 pROGRAMME D’aPPUI AUX COLLECTIVITÉS(PAC) – mrc phase 2 – signature de la convention avec le mifi

Attendu que la résolution # 250-07-2021, précisant le plan d’action, autorisait le dépôt d’une demande de financement au PAC-MRC phase 2 au MIFI et présentait le montage financier suivant :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Revenus (AN 1)** | **Contribution en argent** | **Contribution en nature** | **Total des contributions** |
| MIFI | 62 000 $ | 0 $ | **62 000 $** |
| MRC | 37 354 $ | 7 800 $ | **45 154 $** |
| Autres partenaires | 10 000 $ | 7 980 $ | **17 980 $** |
| **Total** | **109 354 $** | **15 780 $** | **125 134 $** |

Attendu que la résolution # 320-10-2021 confirmait que la contribution annuelle en argent de 37 354 $ de la MRC de Lotbinière serait payée via le volet 2 du FRR;

Attendu que le projet PAC-MRC phase 2 aurait été accepté par les autorités du MIFI et qu’une convention à signer serait en préparation;

Il est proposé par Madame Annie Thériault, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d’autoriser Monsieur Normand Côté, préfet, à signer la convention proposée par le MIFI pour le PAC-MRC phase 2.

420-11-2021 initiative pour les garderies en milieu familial

Attendu que le bureau de la députée de Lotbinière Frontenac a informé la MRC de Lotbinière de son intention de mettre en place une mesure afin d’inciter la création de garderies en milieu familial;

Attendu que la MRC de Lotbinière a manifesté son intérêt à bonifier l’aide financière que le bureau de la députée avait l’intention d’investir dans la mesure, soit en ajoutant une aide de 10 000 $ et en mettant à la disposition de la démarche des ressources du département du service aux entreprises de la MRC;

Attendu que la MRC a déjà modifié en octobre dernier sa Politique de soutien aux projets structurants pour rendre ce genre d’initiatives admissible au financement du FRR volet 2;

Attendu la recommandation du comité administratif;

Il est proposé par Monsieur Daniel Turcotte, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu de réserver un montant de 10 000 $ du FRR volet 2 afin de bonifier l’initiative de création de garderies en milieu familial de la députée et d’autoriser le service aux entreprises de la MRC à élaborer le cadre normatif de ce programme d’aide en collaboration avec le bureau de la députée et le Bureau coordonnateur Rayons de soleil.

421-11-2021 PDZA – Demande d’aide financière au MAPAQ pour réaliser la mise à jour

Attendu que le [ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation](https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/) (MAPAQ) offre du financement pour la révision de plan de développement de la zone agricole (PDZA) dans le cadre du programme Territoire : Priorité bioalimentaire (Volet 1);

Attendu que la mise en œuvre du PDZA de la MRC se termine à la fin de l'année 2022;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'autoriser le dépôt d’une demande de subvention d'un montant maximal de 50 000 $ au MAPAQ pour la révision du PDZA de la MRC et autoriser le directeur général, M Stéphane Bergeron, à signer les documents requis pour ce faire.

422-11-2021 entente de développement culturel (EDC) – mandat pour une nouvelle politique

Attendu que la politique culturelle de la MRC de Lotbinière en vigueur date de 2004 et nécessite une révision complète;

Attendu que le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) accepte de financer la moitié de la démarche dans le cadre de l’entente de développement culturel en cours (EDC 2021-2023);

Attendu qu’après référence de la direction régionale du ministère quatre consultants spécialisés en culture ont été approchés pour valider l’accompagnement offert afin de réaliser ce mandat en formule « clé en main »;

Attendu que l’expertise développée par l’équipe d’Artefact urbain, qui a réalisé un mandat comparable auprès de la MRC de la Jacques-Cartier, correspond aux attentes du service d’aménagement et de développement du territoire qui devra mener de front le renouvellement de plusieurs planifications en 2022;

Il est proposé par Monsieur Guy Lafleur, appuyé par Monsieur Jonathan Moreau et résolu de retenir les services de la firme Artefact urbain pour réaliser en 2022 la démarche complète de renouvellement de la politique culturelle au montant de 28 700 $ (avant taxes).

423-11-2021 Soumissions pour l’émission de billets

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Date d’ouverture : | 23 novembre 2021 | Nombre de soumissions : | 2 |
| Heure d’ouverture : | 10 h | Échéance moyenne : | 4 ans et 1 mois |
| Lieu d’ouverture : | Ministère des Finances du Québec | Date d’émissions : | 30 novembre 2021 |
| Montant : | 127 700 $ |

Attendu que la Municipalité régionale de comté de Lotbinière a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 30 novembre 2021, au montant de 127 700 $;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci‑dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C‑19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C‑27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

|  |
| --- |
| 1 ‑ FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. 11 600 $ 1,15000 % 2022 11 900 $ 1,55000 % 2023 12 100 $ 1,85000 % 2024 12 300 $ 2,05000 % 2025 79 800 $ 2,25000 % 2026 Prix : 98,36400 Coût réel : 2,57202 % |
| 2 ‑ CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE LOTBINIÈRE 11 600 $ 2,69000 % 2022 11 900 $ 2,69000 % 2023 12 100 $ 2,69000 % 2024 12 300 $ 2,69000 % 2025 79 800 $ 2,69000 % 2026 Prix : 100,00000 Coût réel : 2,69000 % |

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Madame Huguette Charest, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu :

* que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s’il était ici au long reproduit;
* que la Municipalité régionale de comté de Lotbinière accepte l’offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 30 novembre 2021 au montant de 127 700 $ effectué en vertu du règlement d’emprunt numéro 221‑2010. Ces billets sont émis au prix de 98,36400 pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;
* que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l’ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui‑ci.

424-11-2021 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 127 700 $ qui sera réalisé le 30 novembre 2021

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité régionale de comté de Lotbinière souhaite emprunter par billets pour un montant total de 127 700 $ qui sera réalisé le 30 novembre 2021, réparti comme suit :

|  |  |
| --- | --- |
| **Règlements d'emprunts #** | **Pour un montant de $** |
| 221‑2010 | 127 700 $ |

Atendu qu’il y a lieu de modifier le règlement d’emprunt en conséquence ;

Attendu que, conformément au 1er alinéa de l’article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D‑7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 221‑2010, la Municipalité régionale de comté de Lotbinière souhaite réaliser l’emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu :

* que le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :
1. les billets seront datés du 30 novembre 2021;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 30 mai et le 30 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire‑trésorier(ère) ou trésorier(ère) ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **2022.** | **11 600 $** |  |
| **2023.** | **11 900 $** |  |
| **2024.** | **12 100 $** |  |
| **2025.** | **12 300 $** |  |
| **2026.** | **12 600 $** | **(à payer en 2026)** |
| **2026.** | **67 200 $**  | **(à renouveler)** |

* que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 221‑2010 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 30 novembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

425-11-2021 bacs bruns supplémentaires - commande

Attendu que plusieurs municipalités ont signifié leur besoin de procéder à l’achat de bacs roulants bruns et mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières organiques débutée en mai 2021;

Attendu que cette seconde commande comprend un inventaire au nom de la MRC pour les futurs besoins des municipalités et que l’ensemble de la commande sera livré en février 2022 au garage municipal de la municipalité de Saint-Apollinaire tel qu’entendu avec cette dernière;

Attendu que ce second achat de groupe est admissible à la subvention du PTMOBC (33 %);

Attendu la soumission de IPL au montant de 53 394,87 $ (plus taxes);

Il est proposé par Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Monsieur Jonathan Moreau et résolu de procéder à l’achat de 603 bacs roulants bruns et 1 008 mini-bacs de cuisine au montant de 53 394,87 $ (plus taxes).

426-11-2021 Conformité au SADR et approbation de sept règlements d’urbanisme

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu de certifier conformes au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière les règlements d’urbanisme suivants et d'autoriser le directeur général à délivrer, par voie de la présente, les certificats de conformité correspondants.



427-11-2021 appui à une demande d’exclusion de la zone agricole à saint-gilles

Attendu la demande d’exclusion de la zone agricole déposée par la municipalité de Saint-Gilles, auprès de la CPTAQ, d’une partie des lots 6 105 544 et 6 105 545 du cadastre du Québec, d’une superficie approximative de 2,3 hectares;

Attendu que cette demande vise l’agrandissement du périmètre d’urbanisation, afin de permettre la réalisation d’une rue locale, rendue nécessaire par le développement du secteur résidentiel adjacent à l’ouest (Havre des Commissaires);

Attendu que ce secteur résidentiel à desservir engendre une augmentation continue de la circulation véhiculaire dans le coeur villageois, qui se veut le secteur institutionnel de la municipalité;

Attendu qu’après analyse par le service d’aménagement de la MRC, cette demande rencontre les critères formulés à l’article 62 de la LPTAAQ :

*1° Potentiel agricole des lots visés et des lots avoisinants D’après l’Institut de recherche et de développement en agroenvironnement, les lots visés et avoisinants présentent un potentiel de classe 4 à 80 % avec des limitations dues à une basse fertilité et un manque d’humidité. La codification du potentiel des sols est 4-8 FM et 7-2 W;*

*2° Les possibilités d’utilisation des lots à des fins agricoles Le secteur visé, qui est passablement enclavé par le périmètre d’urbanisation, présente plusieurs contraintes tant de nature anthropique que naturelle : le lot 6 105 544 a une possibilité extrêmement limitée dû à la présence d’un lac, d’un cours d’eau et du périmètre d’urbanisatio et la partie de lot 6 105 545 a une possibilité limitée dû à la présence d’un cours d’eau et du périmètre d’urbanisation;*

*3° Les conséquences d’une autorisation sur les activités agricoles existantes Les contraintes sont extrêmement limitées. Les limites actuelles du périmètre d’urbanisation prévalent en terme de contrainte;*

*4° Les contraintes pour les établissements de production animale Les contraintes sont inexistantes. Les limites actuelles du périmètre d’urbanisation prévalent en terme de contrainte;*

*5° La disponibilité d’autres emplacements Aucun autre emplacement n’est disponible pour connecter les secteur du Havre des Commissaire à la route 269;*

*6° L’homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles L’exclusion de la zone agricole des lots visés par la présente demande n’aura pas pour effet d’affecter l’homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles du secteur. La volonté d’agrandissement du périmètre d’urbanisation se fait dans une logique visant à minimiser l’impact sur l’agriculture tout en répondant aux impératifs qu’exige la sécurité des citoyens dans le cœur villageois;*

*7° L’effet sur la préservation pour l’agriculture des ressources en eau et en sol Aucune perte de superficie agricole et aucune augmentation de besoin en eau ne sont subies;*

*8° La constitution d’une propriété foncière dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l’agriculture La propriété visée est constituée des lots numéro 4 090 740, 5 558 676, 6 105 544, 6 105 545, 6 105 546, pour une superficie totale de 81,4 hectares. La superficie résiduelle de la propriété visée résultante de l’exclusion recherchée serait de 79,1 hectares;*

*9° et 10° L’effet sur le développement économique de la région et les conditions socio-économiques La demande vise à permettre un développement villageois sécuritaire et fonctionnel;*

Attendu que la demande d’exclusion, si elle est accueillie favorablement par la CPTAQ, nécessitera une modification du schéma d’aménagement et de développement révisé (SADR) pour inclure ces lots à l’intérieur du périmètre d’urbanisation;

Il est proposé par Monsieur Samuel Bourdreault, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu :

* + - 1. d’appuyer la demande d’exclusion de la zone agricole déposée par la municipalité de Saint-Gilles, auprès de la CPTAQ, d’une partie des lots 6 105 544 et 6 105 545 du cadastre du Québec, d’une superficie approximative de 2,3 hectares, afin de permettre la réalisation d’une rue locale;
			2. d’émettre l’avis que cette demande rencontre les critères formulés à l’article 62 de la L.P.T.A.A.Q.;
			3. de renoncer au délai de 30 jours prévu à l’article 60.1 de la LPTAA;
			4. d’amorcer un processus de modification du schéma d’aménagement et de développement révisé (SADR) pour rendre cette demande d’exclusion conforme au SADR, dès que la CPTAQ aura rendu une décision favorable dans ce dossier.

428-11-2021 appui à une demande d’autorisation pour usage non agricole déposée par la société énergir

Attendu la demande d’autorisation de la société Énergir auprès de la CPTAQ pour utilisation à une fin autre que l’agriculture d’un corridor d’une longueur d'environ 23,6 kilomètres et d’aires d’utilisations temporaires d’une superficie d’environ 8 hectares afin d'installer une deuxième conduite de gaz adjacente à l'existante dans les municipalités de Saint-Flavien, Saint-Apollinaire et Lévis;

Attendu que cette demande n’aura pas d’effet négatif sur l’homogénéité de la communauté agricole et sur les possibilités d’utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants, notamment du fait que les travaux s’effectueront à l’intérieur de l’emprise actuelle déterminée par des décisions antérieures de la CPTAQ;

Attendu que dans le cadre de la demande, la société Énergir s.e.c. a planifié des rencontres avec les propriétaires afin de présenter une proposition d’entente de compensation pour la réalisation des travaux;

Attendu qu’après analyse par le service d’aménagement de la MRC, cette demande rencontre les critères formulés à l’article 62 de la LPTAAQ;

Attendu que cette analyse révèle aussi que la demande est conforme au schéma d’aménagement et de développement révisé (SADR), à son document complémentaire, ainsi qu’au règlement de contrôle intérimaire;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu :

1. d’appuyer la société Énergir dans sa demande d’autorisation auprès de la CPTAQ pour utilisation à une fin autre que l’agriculture d’un corridor d’une longueur d'environ 23,6 kilomètres et d’aires d’utilisations temporaires d’une superficie d’environ 8 hectares afin d'installer une deuxième conduite de gaz adjacente à l'existante dans les municipalités de Saint-Flavien et Saint-Apollinaire.
2. d’émettre l’avis que cette demande rencontre les critères formulés à l’article 62 de la L.P.T.A.A.Q.
3. d’aviser la CPTAQ que cette demande est conforme aux objectifs du SADR, à son document complémentaire, ainsi qu’au règlement de contrôle intérimaire.
4. d’aviser aussi la CPTAQ que la MRC de Lotbinière renonce au délai de 30 jours prévu à l’article 60.1 de la LPTAA.

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Monsieur Daniel Turcotte que le conseil de la MRC de Lotbinière adoptera à une session ultérieure le règlement 322-2021, en remplacement du règlement 319-2021 déclaré non conforme aux orientations gouvernementales par le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH). Le règlement 322-2021 modifiera le schéma d’aménagement et de développement révisé (SADR), afin de modifier des zones de réserve et des zones d’aménagement prioritaires (ZAP) dans le périmètre urbain de la municipalité de Saint-Agapit.

*Copie du projet de règlement 322-2021 est déposé au conseil, conformément aux dispositions de l’article 445 du Code municipal.*

429-11-2021 Article 59 – trois îlots dÉstructurés à saint-gilles et val-alain

Attendu que les municipalités de Saint-Gilles (résolution 2020-05-124) et de Val-Alain (résolution 2020-08-153) ont fait parvenir à la MRC une demande en vertu de l’article 59 de la LPTAAQ;

Attendu que ces demandes constituent l’agrandissement des îlots existants 33070-02-B à Val-Alain et 33035-10 à Saint-Gilles ainsi que la création d’un nouvel ilot dans le secteur de la rue Plante à Val-Alain;

Attendu que le comité consultatif agricole (CCA) de la MRC a analysé ces demandes lors de sa rencontre du 2 septembre 2020;

Attendu que les recommandations du CCA de la MRC sont favorables pour les trois îlots concernés;

Attendu la résolution #288-09-2020 du conseil de la MRC;

Il est proposé par Monsieur Jonathan Moreau, appuyé par Monsieur Samuel Boudreault et résolu :

* de déposer à la CPTAQ une demande d’entente à portée collective basée sur les recommandations du CCA de la MRC et de défrayer les frais afférents de 311 $;
* d’assurer une assistance à la municipalité de Val-Alain advenant que des délais déraisonnables devaient être associés au traitement de la demande par la CPTAQ, notamment en ce qui a trait à sa recevabilité, pour le secteur de la rue Plante.

430-11-2021 Comptes payés et à payer du mois de novembre 2021

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu de ratifier le paiement des comptes payés, d'autoriser le paiement des comptes à payer présentés dans la liste du cahier d'assemblée et d'autoriser le secrétaire-trésorier à en faire le paiement :



431-11-2021 FQm – cotisation 2022

Il est proposé par Monsieur Guy Lafleur, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu d’autoriser le paiement de 39 118,40 $ à la FQM pour l’adhésion 2022 de la MRC et des 18 municipalités.

432-11-2021 PARC LINÉAIRE – AMÉLIORATION DE LA PISTE CYCLABLE

Attendu que la compagnie Les Entreprises Lévisiennes inc. a été mandatée par la résolution 217-06-2021 pour réaliser les travaux d’amélioration sur la piste cyclable dans la municipalité de Dosquet;

Attendu le décompte no. 2 présenté;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Madame Huguette Charest et résolu d’autoriser le paiement de 122 945,39 $ (taxes incluses) à Les Entreprises Lévisiennes inc.

433-11-2021 Travaux voirie 2021 – Forêt de la seigneurie lotbinière

Attendu que la compagnie Dilicontracto inc. a été mandatée par la résolution 288-09-2021 pour réaliser les travaux 2021 dans la Forêt de la seigneurie de Lotbinière;

Attendu le décompte no. 1 et final présenté;

Il est proposé par Madame Denise Paquet, appuyé par Nancy Lehoux et résolu d’autoriser le paiement de 243 385,87 $ (taxes incluses) à Dilicontracto inc.

434-11-2021 DEMANDE D’ADHÉSION AU FONDS DES MUNICIPALITÉS pour la biodiversité

Attendu l’invitation de la Société pour la nature et les parcs du Canada (section Québec) et de la Fondation de la faune du Québec à contribuer au Fonds des municipalités pour la biodiversité;

Attendu que le Fonds se veut un outil permettant de contribuer aux grands défis environnementaux par la réalisation de projets de protection et d’amélioration des milieux naturels;

Attendu que, sur une base volontaire, chaque municipalité, ville ou MRC du Québec peut verser un montant équivalent à 1 $ par ménage ou unité de taxation par année dans un fonds qui lui est réservé;

Attendu que le montant versé par la MRC sera bonifié de 100 %, soit 1 $ pour chaque dollar investi;

Attendu que le projet répond à l’enjeu *Qualité de l'environnement naturel et humanisé* de la Planification stratégique 19-22;

Attendu la recommandation faite le 16 juin 2021 par le Comité consultatif en environnement que le Conseil de la MRC adopte une résolution afin d'adhérer au FMB dans l'année 2022 pour un montant équivalent à 1 $ pour chaque unité de taxation, soit environ 20 000 $ à même les surplus accumulés du département d'environnement;

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu d’autoriser le dépôt d'une demande d'adhésion au Fonds des municipalités pour la biodiversité pour un montant maximum de 20 000 $ à même les surplus accumulés du département d'environnement et d’autoriser Monsieur Stéphane Bergeron, directeur général, à signer les documents requis.

435-11-2021 Intégration de la carte interactive parc-o-metre DE L’UNITÉ DES LOISIRS ET DU SPORT DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES (URLS)

Attendu que Parc-O-Mètre vise à instrumenter et à soutenir les gestionnaires et responsables de l’entretien, du développement et de la sécurité des espaces récréatifs et sportifs de leur municipalité, institution, commission scolaire, école, territoire de MRC ou région;

Attendu que l’Unité des loisirs et du sport (URLS) de la Chaudière-Appalaches a effectué une mise à jour de son inventaire régional des équipements sportifs et récréatifs des municipalités du territoire de la MRC de Lotbinière à l’été 2021;

Attendu que ces équipements sont fréquemment sollicités par la communauté citoyenne ainsi que convoités par les nouveaux résidents;

Attendu que la carte interactive Parc-O-Mètre permet une consultation gratuite de l’ensemble de ces équipements par les citoyens, les futurs résidents, les intervenants et toutes autres personnes intéressées;

Attendu que la carte interactive constitue un excellent moyen de promouvoir les équipements récréatifs et sportifs des municipalités;

Attendu que cette action répond aux objectifs suivants de la planification stratégique de la MRC de Lotbinière :

* Promouvoir notre territoire et ses atouts;
* Favoriser un milieu de vie dynamique et accueillant.

Il est proposé par Monsieur Daniel Turcotte, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu d’appuyer l’implantation de la carte interactive Parc-O-Mètre, couvrant l’ensemble des 18 municipalités du territoire, de l’Unité des loisirs et du sport de la Chaudière-Appalaches (URLS) dans les outils Web de la MRC de Lotbinière.

436-11-2021 L’ARTERRE – POURSUITE DU SERVICE

Attendu que le service régional L’Arterre a pris fin le 30 septembre 2021;

Attendu que ce service doit être maintenu sur le territoire de la MRC, de façon intérimaire, jusqu’à ce qu’une reprise du service soit possible au niveau de la région de la Chaudière-Appalaches ou à une autre échelle;

Attendu que le budget du plan d’action PDZA de la MRC prévoit les frais d’adhésion et de formation exigés par le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ);

Attendu qu’aucune embauche de ressource humaine n’est nécessaire pour offrir le service sur le territoire de la MRC;

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu de maintenir le service L’Arterre sur le territoire de la MRC de Lotbinière pour une période maximale d’un an.

437-11-2021 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu la levée de l'assemblée à 22 h 02.

................................................................ .............................................................

 **Le préfet Le directeur général**

*Je, Normand Côté, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.*